

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI 24 février 1938.

Résolu.—Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des communes relatif à l'institution des comités permanents de la Chambre, soit modifié en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle auquel seront déferés les comptes, les prévisions budgétaires et les projets de lois qui auront trait, pendant la présente session, aux Chemins de fer Nationaux du Canada et à la marine marchande de l'Etat canadien, pour que ledit Comité les étudie et fasse rapport à la Chambre; pourvu, toutefois, que rien dans la présente résolution ne soit interprété comme restreignant en aucune manière le droit complet de discussion au comité des subsides; et que ledit Comité se compose de MM. Barber, Beaubier, Bothwell, Deachman, Elliott (*Kindersley*), Emmerson, Ferland, Fiset (sir Eugène), Fraser, Hanson, Heaps, Howard, Howden, Howe, Kinley, McKinnon (*Kenora-Rivière à la Pluie*), McLarty, Maybank, Parent (*Québec-Ouest et Sud*), Stewart, Vien, Walsh et Young.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

LUNDI 7 février 1938.

Ordonné.—Que le Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

MARDI 8 mars 1938.

Ordonné.—Que le nom de M. Ross (Middlesex-Est) soit substitué à celui de M. Deachman sur ledit Comité.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.